REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2958

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Valorisation et modernisation de l'action publique

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2958

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Valorisation et modernisation de l'action publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'AMF69 a pour objet de :

- faciliter aux membres de l'association l'exercice de leurs fonctions,
- créer entre ses membres des relations amicales, des liens de solidarité et de convivialité,
- initier pour les adhérents les formations nécessaires pour l'accomplissement des missions imposées par leur fonction,
- proposer des rencontres en collaboration avec des organismes administratifs et sociaux économiques, compétents et agrées,
- représenter et intervenir auprès des pouvoirs publics au nom des adhérents,
- prendre en compte le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes,
- assurer la représentativité pluraliste des élus locaux,
- mettre en commun leur activités et expériences pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la charge,
- mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et métropoles et leur rapport avec les pouvoirs publics.

L'AMF69 regroupe les 266 communes du Rhône et de la Métropole, les 12 intercommunalités demeurées EPCI, ainsi que la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier créée le 1er janvier 2015.

La Métropole a renouvelé son adhésion annuelle à l'AMF69, continue depuis 2002, pour l'année 2025 en date du 25 mars 2025.

II - Modalités de représentation

L'AMF69 est administrée par un comité directeur composé de 80 membres désignés par les collectivités adhérentes (communes, intercommunalités et la Métropole), pour la durée de la mandature.

La Métropole dispose de six représentants titulaires au sein du comité directeur de l'AMF69. Par délibération du Conseil n° 2020-0083 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat en cours, comme suit :

Titulaires
1 - monsieur Jean-Charles Kohlhaas
2 - monsieur Michaël Maire
3 - madame Hélène Duvivier
4 - monsieur Gilbert-Luc Devinaz
5 - monsieur Marc Grivel
6 - monsieur Philippe Cochet

Le mandat de Conseiller métropolitain de monsieur Philippe Cochet ayant pris fin le 16 juillet 2025, il est proposé au Conseil de désigner un nouveau représentant titulaire pour pourvoir le siège devenu vacant au sein du comité directeur de l'AMF69 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gilles Gascon en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité directeur de l'AMF69.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339104-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025